



REGLEMENT PARTICULIER 2^{ème} SLALOM DE JUVAINCOURT IDEAL KART FRANCE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Slaloms.

Slalom	
Nom :	2 ^{ème} Slalom de Juvaincourt
Date :	13-14/05/2026
Eligibilité :	Coupe de France des Slaloms
Participation étrangère autorisée ?	
Visa Ligue (date et numéro) :	
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Organisateur technique	
Nom :	ASA MIRECOURT – Paul-Emile REMY
Adresse :	5 Route d'Épinal, 88500 MATTAINCOURT
Téléphone :	06 01 24 09 60
Mail :	contact@asamirecourt.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

Le présent Règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du Sport Automobile le 16/02/2026 sous le Numéro 13 et par la FFSA sous le permis d'organisation Numéro 143 en date du 16/02/2026.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

- **Président du Collège des Commissaires Sportifs :** Didier GERARDIN Licence n° 19652 / 0308
- **Membre du Collège des Commissaires Sportifs :** Jean-Charles BIDAL Licence n° 1625 / 0305
Marc ANTOINE Licence n° 315699 / 0308
- **Directeur de Course :** Thierry STOECKLE Licence n° 3500 / 0305
- **Directeur de Course Adjoint :** David CLAUDE Licence n° 221403 / 0308
- **Adjoint à la Direction de Course :** Jean-Louis CAMUS Licence n° 62561 / 0354
- **Responsable Commissaires Techniques :** Emile TENA (A) Licence n° 124058 / 0305
- **Commissaires Techniques :** Gérard PROTOIS Licence n° 1906 / 0321
Denis DERCHE Licence n° 33547 / 0314
Michel LORRAIN Licence n° 105082 / 0302
- **Chargé des relations avec les concurrents :** Gérald LAURENT Licence n° 2310 / 0314
- **Chronométreur :** Françoise FRANCHI Licence n° 214894 / 0305
Nathalie THIERRY Licence n° 342012 / 0308
- **Classement :** Gérard PEUREUX Licence n° 11719 / 0305
- **Médecin :** Dr M.WIEDENKELLER Licence n° 146262 / 0323
- **Chargé de la mise en place des moyens :** Paul-Emile REMY Licence n° 260120 / 0305

1.2P. HORAIRES

- **Clôture des engagements :** Jeudi 7 mai 2026 à minuit.
- Publication de la liste des engagés : Samedi 10 mai 2026 à 20h sur www.asamirecourt.com
- **Vérifications administratives obligatoires :** Mercredi 13 mai 2026 de 16h00 à 19h00.
Et pour les pilotes qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement :
Jeudi 14 mai 2026 de 7h00 à 8h00.
- **Vérifications techniques obligatoires :** Mercredi 13 mai 2026 de 16h15 à 19h15.
Et pour les pilotes qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement :
Jeudi 14 mai de 7h15 à 8h15.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :
Jeudi 14 mai 2026 à 8h45
- Briefing des commissaires : Jeudi 14 mai 2026 à 8h15, Salle PC à l'étage.
- **Reconnaitances pédestres* :** **Jeudi 14 mai 2026 de 7h00 à 8h30.**
- **Briefing des pilotes :** **Jeudi 14 mai 2026 à 8h30 devant le podium.**
- **Essais chronométrés 1 :** **Jeudi 14 mai 2026 de 9h00 à 10h15**
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :
Jeudi 14 mai 2026 à 10h45 – Panneau d'affichage - Circuit Ideal-Kart France.

*La reconnaissance pédestre est autorisée seulement pendant ces horaires.

- 📅 1^{ère} manche le Jeudi 14 mai 2026 à partir de 10h30
- 📅 2^{ème} manche le Jeudi 14 mai 2026 à partir de 13h30
- 📅 3^{ème} manche le Jeudi 14 mai 2026 , 15 min après la 2^{ème} montée.
- 📅 4^{ème} manche le Jeudi 14 mai 2026 , 15 min après la 3^{ème} montée.

Les manches devraient durer environ 1 heure chacune avec un départ donné toutes les 30s.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires : 30 min après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
Lieu : Panneau d'affichage - Circuit Ideal-Kart France..
Parc fermé final : (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office)
Lieu : Circuit Ideal-Kart France.
- Remise des prix le Jeudi 14 mai 2026 au Circuit Ideal-Kart France.
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
1^{ère} réunion : Jeudi 14 mai 2026 à 7h30, Salle réunion - Circuit Ideal-Kart France.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir article 1.2.P pour les horaires.

- Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au : Circuit Ideal-Kart France
- Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents sont tenus de présenter **la fiche d'homologation** de leur voiture et **le passeport technique** ainsi que leur licence ou titre de participation.

Dans le cas d'une voiture louée et/ou Double-monte, une attestation du propriétaire de ladite voiture engagée autorisant l'utilisation en compétition pour le conducteur nominative à cette épreuve.

Aucune vérification ne sera effectuée après fermeture des contrôles soit le Jeudi 14 mai 2026 à 8h15.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr Franck REMY - ASA MIRECOURT- 272 rue de Lorraine- 88150 THAON les VOSGES

Jusqu'au Jeudi 7 mai 2026 à minuit.(cachet de la poste faisant foi)

Numéro de téléphone : 06-03-47-99-29

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixés à l'article 4. 1p aura été atteint, et au plus tard le Jeudi 7 mai 2026 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Les droits d'engagement sont fixés à :

- **115 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
- **95 €** pour les concurrents de l'ASA Mirecourt.
- **225 €** pour les concurrents refusant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Ces montant comprennent les 3 € reversés aux Challenge des Commissaires.

Pour être valable, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement. **Aucune réduction pour engagements groupés sera établies.**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagés enregistrés est inférieur à 60 , les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **140** dont **40** peuvent être réservées au Groupe Loisir. Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2P. ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des slaloms

- Publicité obligatoire (non rachetable) sera définie par un additif du Collège des Commissaires Sportifs au règlement particulier.
- Publicité optionnelle sera définie par un additif du Collège des Commissaires Sportifs au règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom de Juvaincourt - Ideal-Kart France se déroule sur le Circuit Ideal-Kart France. Le plan du parcours est inclus dans ce présent règlement en dernière page.

La course se déroulera en **4** manches.

Procédure de départ en course : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : Ligne de départ – Circuit Ideal-Kart France

Arrivée : Circuit Ideal-Kart France

Longueur du parcours : 1900 m avec bouclage de la première partie.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent sera situé dans l'enceinte du Circuit Ideal-Kart France hors du tracé du slalom.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h00, le Mercredi 13 mai 2026.

Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :

- De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de compétition une bâche étanche résistante aux hydrocarbures.
- Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.
- La pénalité pour défaut d'extincteur et ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir article 1.2p

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Le tableau d’affichage sera placé :

- Tableau d’Affichage – Circuit Ideal-Kart France

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence sera organisée :

- **Circuit Ideal-Kart France de 6h45 à 19h00.**

Téléphone permanence:

Paul-Emile REMY (Président ASA Mirecourt) : 06 01 24 09 60 ou 06 03 47 99 29

Centre de secours le plus proche :

SDIS Mirecourt, 120 Rue Adelphe Sarron, 88500 Mirecourt

Tél: 18 ou 03 29 37 02 14

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir article 1.2P Horaires.

La présence de tous les pilotes y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Slaloms.

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc concurrent.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit sous peine d’exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- 1 classement général Série A (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général Série B (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l’article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l’article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic

- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.3P. COUPE

La répartition des coupes cumulables se fera de la façon suivante :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Scratch Série A	1 coupe	1 coupe	1 coupe
Scratch Série B	1 coupe	1 coupe	1 coupe
Scratch Loisir	1 coupe	1 coupe	1 coupe
Classe De 1 à 4 partants	1 coupe		
Classe De 5 à 8 partants	1 coupe	1 coupe	
Classe de plus de 8 partants	1 coupe	1 coupe	1 coupe
Féminine Série A	1 coupe	1 coupe	
Féminine Série B	1 coupe	1 coupe	
-25 ans Série A	1 coupe		
-25 ans Série B	1 coupe		

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir article 1.2P

Les pilotes qui ne pourraient assister à la remise des prix seront priés d'appeler le 06 03 47 99 29, ils pourront mandater par écrit une personne habilitée à retirer le prix. Aucune coupe ou Trophée ne sera remis sans ce mandat.

SLALOM DE IDEAL KART FRANCE
JUVAINCOURT
 14 MAI 2026

Amis Spectateurs

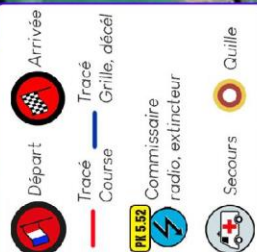
Le public est uniquement autorisé dans les Zones publiques matérialisées par du vert. Merci de respecter l'environnement en ne laissant aucun déchet derrière vous ! L'équipe organisatrice compte sur vous pour respecter ces consignes !

FFSAI
 COUPE DE FRANCE
SLALOMS

PADDOCK



Légende



19 km

